

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de HURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme MORIN Mylène, Maire.

PRESENTS : OLLIVIER – CONSTANTIN – MAUBOURGUET – MAUGENET – LARTIGUE – GARCIA
MORILLON – MORIN

ABSENTS : DUSSEAU

EXCUSES : BOCHET G – BOCHET M

Secrétaire de séance : OLLIVIER

Monsieur BOCHET Gérald donne pouvoir à Monsieur OLLIVIER Gilles
Madame BOCHET Maria donne pouvoir à Monsieur CONSTANTIN Florian

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Déclaration d'Intention d'Aliéner parcelle ZL 5

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant la parcelle cadastrée section ZL n°5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024

Budget Principal

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 du Budget Principal a été réalisé par le Receveur en poste à LA REOLE et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune.

Considérant l'identité des valeurs entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion du Receveur, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2024 du Budget Principal.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe épicerie

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 du Budget Annexe épicerie a été réalisé par le Receveur en poste à LA REOLE et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune.

Considérant l'identité des valeurs entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion du Receveur, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe épicerie.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RESULTAT

Budget Principal

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 du Budget Principal :

Section de Fonctionnement

Dépenses	364 832.38 €
Recettes	397 151.37 €
Excédent antérieur reporté	156 677.86 €
Excédent de fonctionnement	188 996.85 €

Section d'Investissement

Dépenses	245 060.56 €
Recettes	78 500.01 €
Excédent antérieur reporté	14 508.84 €
Déficit d'investissement	152 051.71 €

Résultat de clôture au 31.12.2024 : 36 945.14€

Monsieur OLLIVIER soumet au vote du Conseil Municipal le Compte Administratif 2024.

Arès en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2024 du Budget Principal.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Compte tenu des Restes à Réaliser en recettes d'un montant de 43 412.42 €, les résultats à reporter seront les suivants :

Excédent de fonctionnement : 80 357.56 €

Solde d'exécution N-1(dépenses) : 152 051.71 €

Excédent de fonctionnement capitalisé : 108 639.29 €

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe épicerie

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe épicerie :

Section de Fonctionnement

Dépenses 6 832.40 €

Recettes 3 500.00 €

Excédent antérieur reporté 19 093.90 €

Excédent de fonctionnement 15 761.50 €

Monsieur OLLIVIER soumet au vote du Conseil Municipal le Compte Administratif 2024.

Arès en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe épicerie.

Résultat de clôture à reporter : excédent de fonctionnement d'un montant de 15 761.50 €.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes en 2025 :

Hure en gym : 200.00 €

Club de football Union Hure Fontet : 200.00 €

Les nuits d'Hure : 150.00 €

La boule Huroise : 50.00 €

Les Hurons du canal : 240.00 €

JSP : 70.00 €

Aviron Réolais : 200.00 €

Association Sauvegarde de l'église : 150.00 €

Société de pêche de Meilhan : 70.00 €

Comité des fêtes : 600.00 €

FNACA : 70.00 €

Total : 2 450.00 €

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

TARIFS LOCATION SALLE COMMUNALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les tarifs de location de la salle communale seraient augmentés à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

habitants de la commune : 90.00 €

personnes hors commune : 150.00 €

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal est informé que le nettoyage des collecteurs est en cours.

Il est prévu, dans le cadre de la commission cadre de vie, d'installer les jeux pour enfants :

Araignée et panneau de basket.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.